

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Décembre 2025

- ↳ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 ;
- ↳ Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup : signature de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux ;
- ↳ Centre de Gestion de l'Hérault : nouvelle convention d'adhésion à la médecine préventive ;
- ↳ Convention avec la fondation 30 Millions d'Amis : stérilisation et identification des chats libres sauvages ;
- ↳ Banque alimentaire : convention financière avec la commune d'Assas ;
- ↳ Vente d'un terrain à la zone du Patus ;
- ↳ Participation à l'acquisition du véhicule du CCFF avec Assas et Guzargues ;
- ↳ Autorisation de dépense du 1/4 du budget 2025 sur le premier trimestre 2026
- ↳ Rétrocession des voies du lotissement GGL
- ↳ Mise en place d'une nouvelle alarme sur l'école
- ↳ Mise en place d'un accès public au Wifi

Informations :

- Point sur la gestion de St Vincent de Barbeyrargues
- Logement social d'urgence,
- Projets sur la commune,
- Contentieux en cours,
- Elections municipales 2026,
- Protection des données de la mairie.

Questions diverses

- ↳ **Point N° 1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2025**
Adopté à l'unanimité

- ↳ **Point N° 2 : Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup : signature de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis favorable rendu le 22 septembre 2025 sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) présenté par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, il convient de signer la convention intercommunale d'attribution.

Adopté à l'unanimité

- ↳ **Point N° 3 : Centre de Gestion de l'Hérault : nouvelle convention d'adhésion à la médecine préventive** : La commune de Saint Vincent de Barbeyrargues a adhéré à la médecine préventive du centre de gestion de l'Hérault pour la période 2023-2025. Cette convention permet entre autres de conduire des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et psychique des travailleurs, surveiller l'état de santé des travailleurs par des visites médicales en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité et de leur âge. Il est précisé qu'une tarification unique est appliquée à hauteur de 0,42 % de la masse salariale sur production de la déclaration sociale nominative de l'année N-1, et obligation d'utiliser le portail web Medtra4 pour toutes les démarches obligatoires ; Il convient d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention pour 2026-2028.

Adopté à l'unanimité

- ↳ **Point N° 4 : Convention avec la fondation 30 Millions d'Amis : stérilisation et identification des chats libres sauvages** : La mairie de Saint Vincent de Barbeyrargues a été sollicitée par des administrés pour des problèmes de chats sauvages errants et qui se reproduisent. Ils ont alors demandé à ce que la Mairie intervienne pour maîtriser leur prolifération. Aussi, renseignements pris auprès d'autres collectivités, il faudrait signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La commune doit s'engager à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats libres prélevés sur la commune dont il faut déterminer le nombre prévisionnel à l'avance (ex : 7 chats sur la commune du Triadou). La Fondation 30 MA s'engage à régler 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums ci-dessous facturés par le praticien :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € part Fondation & 50 € part Mairie)
- 120 € pour les femelles (soit 60 € part Fondation & 60 € part Mairie)
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70 € part Fondation & 70 € part Mairie)
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies (absence de testicule dans une bourse de l'animal ou parfois les deux) - (soit 70 € part Fondation & 70 € part Mairie).

Renseignement également pris auprès de deux vétérinaires, à Montferrier-sur-Lez et à Saint-Gély-du-Fesc, les devis dépassent légèrement ceux de la Fondation 30 MA, aussi, il est stipulé dans la convention que la différence sera à la charge de la mairie. Par exemple, une stérilisation chatte + identification électronique au tarif association est proposé à 128,00 € TTC. Le tarif Fondation 30 MA est à 120 € ce qui représente une différence de 8 € à charge de la commune en plus des 60 €.

La clinique vétérinaire qui propose des tarifs avoisinants ceux de la Fondation 30 MA est celle de Saint-Gély-du-Fesc avec qui il conviendra également de signer un partenariat.

En plus de la validation de ces conventions (Fondation 30 MA et vétérinaire), il faudra de se prononcer sur le nombre de chats à prélever.

Adopté à l'unanimité. Limitation à 5 chats/an, avec demande de réaliser une information des habitants

¶ **Point N° 5 : Banque alimentaire : convention financière avec la commune d'Assas :** La parole est donnée à Madame Christine CRÉPON, conseillère municipale et vice-présidente de la commission Actions Sociales. Elle présente la convention financière à intervenir avec la commune d'Assas pour la Banque Alimentaire afin que les administrés de Saint Vincent de Barbeyrargues puissent en bénéficier. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité en limitant l'aide à 160€/bénéficiaire/an

¶ **Point N° 6 : Vente d'un terrain à la zone du Patus :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu depuis quelques mois une demande d'une entreprise pour s'installer sur la zone du Patus côté Chemin de la Fleurette à Saint Vincent de Barbeyrargues. Le premier choix de terrain ne pouvant se réaliser en raison d'un contentieux en cours, il a été proposé un autre terrain du côté Chemin des Bergers. Il s'agit d'une parcelle de 2 532 m² détachée de la parcelle communale cadastrée AD 45 en zone UE du Plan Local d'Urbanisme et située sous la centrale à béton de Pic Béton. Le prix de vente au mètre carré est 70 €, ce qui représente pour le terrain seul la somme de 177 240 €. De plus, Monsieur le Maire a demandé à l'acquéreur la prise en charge des différents frais de géomètre qui s'élèvent à 6 024 €, ce qui porte à un prix total de 183 264 €.

Enfin, pour accéder au terrain, il faut détacher une partie de parcelle du domaine public qui représente environ 187 m². Monsieur le Maire a proposé à l'acquéreur un échange à savoir : réaliser un busage du fossé pluvial avec création d'une rampe d'accès à la parcelle en contrepartie du prix du terrain, ce qu'il a également accepté. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente que ce soit les documents permettant le découpage parcellaire, le détachement du domaine public, le compromis de vente, l'acte de vente définitif ainsi que tous autres documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

¶ **Point N° 7 : Participation à l'acquisition du véhicule du CCFF avec Assas et Guzargues :** La commune de Saint Vincent de Barbeyrargues a conventionné avec les communes d'Assas et de Guzargues pour adhérer au Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) en avril 2023. La commune a aussi participé à un regroupement de ces communes pour l'acquisition d'un véhicule type DACIA DUSTER et solliciter le reliquat des fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Aussi, une nouvelle répartition de participation des communes en fonction de la population et de la surface a été proposée par les maires des communes respectives et il est demandé aux élus de délibérer sur cette nouvelle répartition afin que l'on puisse régler la participation de St Vincent qui s'élève à 2 966,03 €.

Adopté à l'unanimité

↳ **Point N° 8 : Autorisation de dépense du 1/4 du budget 2025 sur le premier trimestre 2026**
Adopté à l'unanimité

↳ **Point N° 9 : Rétrocession des voies et équipements du lotissement GGL**
Adopté à l'unanimité (cela ne concerne pas le lotissement Rambier)

↳ **Point N° 10 : Mise en place d'une alarme pour l'école et de la salle polyvalente.**
Demande d'approbation du devis de PPMS , société SIMIE pour 2137€ TTC.

Adopté à l'unanimité à condition d'étendre cette alarme aux nouveaux bungalows, en ne dépassant pas 3137€ TTC.

↳ **Point N° 11 : Installation d'un point de réception WIFI pour le public, en particulier le public consultant notre service de fourniture de documents administratifs.**

Nous avons une proposition de Orange pour 189€/mois.

Adopté à l'unanimité

Informations :

- Point sur la gestion de St Vincent de Barbeyrargues :

Michel Pronost indique qu'au 1^{er} Décembre 2025, la commune a respecté son budget au millième près pour le fonctionnement et au pour cent près pour le budget d'investissement. Il rappelle que pour les budgets futurs, la commune ne pourra recourir à l'emprunt pour financer la part non subventionnée de ses investissements. Il faudra donc avoir recours à la cession d'actifs (biens immobiliers).

- Logement social d'urgence :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a cherché à signer une convention d'hébergement d'urgence avec les services sociaux de la CCGPSL et du Département. Malheureusement pour le moment rien n'a été possible. Une commission départementale doit se réunir en Avril 2026 pour statuer sur cette convention. Si rien ne se passe nous aurons recours à une convention avec une organisation associative dont c'est le métier.

- Projets sur la commune :

- Monsieur Le maire informe que la maison Croyal, située au début de l'avenue des Cévennes est en cours d'achat par l'EPF (Etablissement Public Foncier), pour 480 000€. L'EPF choisira un opérateur pour réaliser un programme qui à la demande de la Mairie, devra mettre en place un programme social d'hébergement de personnes âgées et de jeunes personnes, avec des formules du type BRS (Bail Réel et Solidaire). Le pouvoir de contrôle de la Mairie se situera au niveau de l'instruction du permis de construire.
- Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction sur l'Esplanade n'intègre pas l'aménagement des espaces verts et de la rue des Ecoles. La Mairie devra travailler et investir sur ces sujets pendant la réalisation des travaux.

- Contentieux en cours : nous avons toujours un contentieux avec Madame Yvonne Bonnaud afin que la Mairie récupère le terrain qu'elle occupe illégalement. Une assignation en référé au tribunal judiciaire de Montpellier doit avoir lieu en Janvier 2026.

- Elections municipales 2026 : Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2026.

- Protection des données de la mairie. Actuellement nous payons à Orange une facture mensuelle de 354€. Orange nous propose un nouveau service RGPD avec Fibre, pour Mairie+Ecole+Bibliothèque+3 portables pour 447€/mois.

Informations.

Questions diverses.